

RÈGLEMENT DE LA COURSE **VELÔPÔDÔLE**

Seule cette version francophone du règlement fait foi.

1. ORGANISATION

L'association « **VélôPôDôle** » est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

2. EPREUVE

La **VélôPôDôle** est une course nature qui comprend un enchaînement de trois disciplines (Course à pied, VTT et ski alpinisme) entre Trélex et le Restaurant de Cuvaloup en passant par la Dôle.

La course se fait en individuel (ou en Relais de 2 ou 3 coureurs) sur une distance de 27 kilomètres pour 1385 mètres de dénivelé positif et 675 mètres de dénivelé négatif.

Le classement sera établi selon le cumul des temps des 3 disciplines. Les 3 premiers solo hommes et les 3 premières solo femmes ainsi que les 3 premières équipes relais (100% hommes ou mixtes) seront récompensés. Les 3 premières équipes 100% féminines seront également récompensées.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette course est ouverte à toute personne, homme ou femme, **née en 2005 ou avant**.

Cette course comporte plusieurs passages techniques en VTT avec 2-3 portages. Les conditions peuvent être difficiles (vent, froid, pluie ou neige). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle épreuve individuelle.

En s'inscrivant à cette épreuve le coureur doit :

- être conscient de la difficulté de l'épreuve.
- être en bonne forme physique et ne souffrir d'aucune contre-indication à la pratique de sport d'endurance.
- être capable de s'orienter et de prendre les décisions adéquates en cas d'égarement ou de problème de balisage.
- être conscient que l'organisation ne peut pas garantir une sécurité absolue durant la course.
- être conscient d'évoluer dans un milieu de montagne et accepter les risques qui en découlent.

La participation à la VélôPôDôle entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

4. ASSURANCE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de maladie ou d'accident.

5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La VélôPôDôle est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification automatique du coureur.

6. CATEGORIES / DOSSARDS

- **Solo Hommes** 18 ans et plus
- **Solo Femmes** 18 ans et plus
- **Relais**: 2 ou 3 participants

Dossards: **Dès 8h00** sur le parking à côté de la zone de départ à Trélex.

8h45: Briefing de course sur la ligne de départ.

Départ pour les 3 catégories: **9h00** précises.

7. FRAIS D'INSCRIPTION ET PRESTATIONS COMPRISES

Inscriptions exclusivement sur Internet et paiement sécurisé par carte bancaire chez MSO-Chrono :

Solo: **60 frs** (du 01.03.2023 au 28.02 2023)

Solo: **70 frs** (du 01.03.2023 au 15.03 2023)

Relais (2-3 participants): **150 frs** (du 01.03.2023 au 28.02 2023)

Relais (2-3 participants): **180 frs** (du 01.03.2023 au 15.03 2023)

Fin des inscriptions le 15 mars 2023 à minuit. Pas d'inscriptions sur place !

Limite du nombre d'inscrits en Solo (hommes + femmes) : **200 coureurs**

Limite du nombre d'inscrits en Relais : **30 équipes**

Les frais d'inscription comprennent :

- le dossard
- un classement
- un sac coureur
- un prix souvenir (édition 2023)
- des ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée
- une repas et une boisson à l'arrivée
- une bière « finisher »
- transport des affaires de rechange sur le site d'arrivée

8. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Partie course à pied :

- Dossard

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course.

Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Partie VTT :

- Dossard visible
- Un VTT (**sans assistance électrique**), vélo « Gravel » autorisé ainsi que « Fat Bike ».
- Un casque

Sur le dos / sac à dos lors de la montée VTT:

- Une paire de ski de randonnée et des peaux, pas de mini-skis d'approche ni de skis de fond...
 - Une paire de bâtons de ski
 - Deux chaussures de ski
 - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne
- Les vélos sont surveillés sur les deux zones de transition. Une fois, la course terminée chaque concurrent est responsable de son équipement sportif (VTT et matériel de ski de randonnée).**

Partie ski alpinisme :

- Dossard visible
- Un casque (cela peut-être le même qu'à vélo)
- Une paire de ski de randonnée et des peaux, pas de mini-skis d'approche ni de skis de fond...
- Deux chaussures de ski
- Une paire de bâtons de ski
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne

Chaque concurrent pourra déposer ses affaires au départ de la course (à Trélex), pour les retrouver à l'arrivée à la Cuvaloup.

Récupération des sacs à la Cuvaloup : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, **uniquement sur présentation du dossard**. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

9. BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalises de couleur, de petits drapeaux roses « VélôPôDôle » situé sur l'ensemble du parcours. Le balisage sera renforcé par un marquage temporaire au sol ainsi que des bénévoles à certains endroits de la course. L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le parcours initial selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

10. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Le jour de la course, vous aurez les numéros d'urgence sur le dossard personnel.

Nous vous informons qu'il existe un N° de téléphone d'urgences des secours en Suisse, **il s'agit du 144.**

Compte tenu de la spécificité du parcours de la VélôPôDôle, les moyens de secours seront mobiles. En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche ou appeler le numéro d'urgence inscrit sur le dossard. Les suiveurs sont formellement interdits sur le parcours. Il est interdit de courir avec un chien. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique (dans St-Cergue), les participants devront se conformer au code de la route.

11. POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

12. RESPECT DES BENEVOLES

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation, sous peine de sanctions ou disqualification.

13. FIN DE LA COURSE

Une fois, la course terminée chaque concurrent est responsable de son équipement sportif (VTT et matériel de ski).

- Un repas chaud et une boisson sont offerts aux concurrents sur présentation des bons fournis avec le dossard.
- Il sera possible pour les familles et les proches de se restaurer au Restaurant de Cuvaloup, lieu d'arrivée.
- Chaque coureur redescend à Trélex par ses propres moyens (en VTT, en voiture avec un proche ou co-voiturage ou par train).

14. PRIX ET RECOMPENSES

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

La remise des prix aura lieu sur le site d'arrivée à la Cuvaloup à **14h00 pour les 3 catégories.**

15. DROITS D'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise l'association VêlôPôDôle ainsi que ses ayant droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquels il pourrait apparaître. Pour les coureurs qui ne le souhaitent pas, il suffit de nous écrire en inscrivant votre nom, prénom, adresse.

